

sérieusement me vanter de posséder un contrôle absolu sur cette compagnie? A moins que les mots n'aient perdu leur vrai sens, vous me répondrez que c'est une absurdité. C'est pourtant ce que veut laisser croire le gouvernement en ce qui concerne la Banque du Canada.

Je crois bien que des praticiens honnêtes éprouveraient une certaine difficulté à donner une définition de la Banque du Canada, pour en faire ressortir le sens désiré par les financiers et leurs acolytes, les ministres du gouvernement.

Certains la comparent à une pendule et M. Towers, ancien gouverneur de la Banque du Canada, déclarait, comme l'atteste la page 32 du rapport du comité de 1954:

Le programme de la Banque du Canada, évidemment, ne peut qu'influencer sur la situation, comment dirais-je? Il peut tendre à rendre les emprunts plus faciles et moins coûteux, ou plus difficiles et plus dispendieux.

La Banque du Canada, selon M. Towers, n'établit donc son contrôle que sur le conditionnement de l'endettement. Voilà la base même de notre système monétaire.

Et c'est précisément dans ce contrôle sur l'endettement que la Banque du Canada possède des pouvoirs illimités de fournir aux banques à charte la possibilité d'endetter tout le pays et ses occupants. La Banque du Canada égale donc: Agence d'endettement.

Et je prends à témoin les paroles de M. Towers encore. Comme en fait foi la page 138 du même rapport, M. MacDonald lui demandait s'il existait un frein à ce pouvoir, à l'heure actuelle, et M. Towers a magnanimement déclaré que la démission du gouverneur de la Banque seulement constituerait un frein.

Mais quels sont donc les pouvoirs extraordinaires des banques à charte? Elles n'auront qu'à maintenir une moyenne, une moyenne de 6.6 p. 100 de dépôt à la Banque du Canada et cela un mois quelconque de l'année. Et j'ai bien dit une moyenne, car si l'expression semble anodine en elle-même, elle est lourde de conséquences en pratique.

Je crois qu'il n'est pas faux de dire que la majeure partie du temps, la réserve des banques à charte demeurera inférieure aux normes moyennes.

Voyez-vous cela? Quand les banques à charte vous font un prêt de \$100, par exemple, elles n'auront à la Banque du Canada que \$6.60. Elles créent de toute pièce, et d'un trait de plume, la somme de \$93.40 qu'elles ne possèdent pas. Mais elles vous chargeront 8 p. 100 et même 9 p. 100, puisque le plafond a été enlevé, sur votre emprunt de \$100.

En résumé, les \$6.60 de moyenne produiront à la fin de l'année, \$8 et \$9. Et cela avec le concours de la Banque du Canada.

Ne vous demandez pas pourquoi le Canada appartient aux financiers étrangers à 80 p. 100. Enfin, si nous continuons avec ce système ridicule, dans dix ans, au plus, les financiers, par le processus des banques à charte, posséderont notre pays à 100 p. 100. Preuve frappante de cette progression nous est fournie dans le discours que le député de Portneuf (M. Godin) a prononcé le 16 février 1967. Comme en fait foi la page 13124, il disait:

C'est vrai, les financiers sont de plus en plus prospères, et jamais les Canadiens n'ont payé autant de taxes et d'impôts.

Cessons donc de faire croire au peuple que notre système monétaire est le plus solide, parce que la Banque du Canada, sentinelle du gouvernement, est là. Pour tous ceux qui sont encore capables de voir en dehors des angles des billions imposés par les vieux partis, ils se rendent vite compte que cette sentinelle n'est qu'une vulgaire statue de plâtre. Et pour vous ramener à la réalité, écoutez les vœux qu'exprimait l'honorable M. Macnaughton, ancien Orateur de la Chambre des communes, alors qu'il faisait partie du comité de la banque et du commerce en 1954:

Maintenant et toujours, à mon avis, il semble que si nous réussissions...

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

**M. le président:** Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

**M. Patterson:** Monsieur le président, je suis heureux de cette occasion de participer brièvement cet après-midi au débat sur le bill n° C-190, loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada. Les points que je désire soulever cet après-midi relèvent effectivement de la Banque du Canada ou le devraient. J'aimerais d'abord parler du discours de mon collègue, le député d'Okanagan-Revelstoke qui a soulevé un certain nombre de questions pertinentes vendredi dernier, et qui, d'une façon très compétente, a saisi le comité de certains problèmes fondamentaux qui se posent au pays au sujet de la Banque du Canada et de sa politique.

Je veux d'abord, cet après-midi, mentionner un des points qu'il a soulevés, soit la politique monétaire du pays. J'aimerais aussi étudier brièvement une fonction qui, à mon sens, devrait relever de la Banque du Canada, à savoir: fournir des capitaux publics suffi-